AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 23-4-65 384017

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)

(COTE-D'OR, DOUBS, HAUTE-SAONE, JURA, SAONE-ET-LOIRE, TERRITOIRE DE BELFORT)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 21, route de Seurre - BEAUNE.

C. C. P. : DIJON 3.405-19

ABONNEMENT ANNUEL

15 F.

Supplément n° 3 au Bulletin n° 55 - AVRIL 1965 — 22 AVRIL 1965

ARBRES FRUITIERS A NOYAUX (en particulier CERISIERS)

MONILIA : Dans notre supplément n° 1 au Bulletin n° 54, nous avons indiqué les stades auxquels devaient être effectués les traitements. Etant donné les conditions climatiques favorables au développement de la maladie, un traitement est vivement recommandé à la chute des pétales, à l'aide d'un fongicide organique de synthèse.

En cas de nouvelles pluies, le traitement devra être répété à la nouaison.

Ajouter un insecticide pour combattre en même temps les chenilles défoliatrices (voir note précédente) et éventuellement les pucerons.

Rappelons que les produits arsenicaux sont interdits sur cerisiers à partir de la fin floraison.

CASSISSIERS - GROSEILLIERS

CHEIMATOBIE : Dans de nombreuses plantations, les dégâts causés par cette chenille sont visibles, (feuilles présentant des perforations). Surveiller les cultures et intervenir s'il y a lieu avec un insecticide tel que D.D.T., ou esters phosphoriques si la température s'élève.

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : H. SOULIE.

Imprimerie de la Station de Bourgogne-Franche-Comté
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.

P 96